

1. d) Amendements aux articles 34 et 55 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé

Genève, 22 mai 1973

ENTRÉE EN VIGUEUR:	3 février 1977, conformément à l'article 73 de la Constitution, pour tous les Membres de l'Organisation mondiale de la santé*.
ENREGISTREMENT:	3 février 1977, No 221.
ÉTAT:	Parties*
TEXTE:	Nations Unies, <i>Recueil des Traités</i> , vol. 1035, p. 315.

Note: Les amendements aux articles 34 et 35 de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé ont été adoptés par la Vingt-sixième Assemblée mondiale de la santé par sa résolution WHA 26.37 du 22 mai 1973.

Conformément à l'article 73 de la Constitution, les amendements entreront en vigueur à l'égard de tous les États Membres lorsqu'ils auront été adoptés par les deux tiers de l'Assemblée de la santé et acceptés par les deux tiers des États Membres conformément à leurs règles constitutionnelles respectives. Les États ayant accepté les amendement avant leur entrée en vigueur figurent dans la liste suivante.

*Pour la liste complète des États participants, Membres de l'Organisation mondiale de la santé, pour lesquels les amendements ci-dessus sont en vigueur conformément à l'article 73 de la Constitution, voir au chapitre IX.1.

<i>Participant¹</i>	<i>Acceptation(A)</i>	<i>Participant¹</i>	<i>Acceptation(A)</i>
Afghanistan.....	28 févr 1975 A	Espagne.....	10 oct 1975 A
Allemagne ^{2,3}	9 juil 1975 A	Eswatini.....	18 nov 1975 A
Arabie saoudite.....	13 janv 1977 A	États-Unis d'Amérique ⁶	19 mai 1975 A
Argentine.....	4 oct 1976 A	Éthiopie.....	9 janv 1976 A
Australie.....	11 mars 1975 A	Fidji.....	15 nov 1973 A
Bahamas (Les).....	14 déc 1976 A	Finlande.....	17 juin 1974 A
Bahreïn.....	25 juin 1975 A	France.....	28 janv 1975 A
Bangladesh.....	26 févr 1976 A	Gambie.....	25 janv 1977 A
Barbade.....	7 juin 1974 A	Grèce.....	4 nov 1975 A
Belgique.....	6 août 1974 A	Grenade.....	16 juil 1976 A
Bénin.....	24 nov 1975 A	Guinée.....	22 sept 1975 A
Bolivie (État plurinational de).....	17 oct 1975 A	Guinée-Bissau.....	18 nov 1975 A
Brésil.....	7 août 1974 A	Guyana.....	24 mai 1974 A
Bulgarie.....	27 janv 1976 A	Honduras.....	8 nov 1974 A
Cameroun.....	30 mai 1974 A	Iraq.....	28 janv 1977 A
Canada.....	12 juin 1974 A	Irlande.....	3 mars 1975 A
Chine ^{4,5}	5 mars 1976 A	Islande.....	5 déc 1975 A
Chypre.....	20 juin 1975 A	Israël.....	8 sept 1976 A
Comores.....	27 janv 1977 A	Jordanie.....	30 nov 1976 A
Congo.....	3 janv 1977 A	Kenya.....	17 sept 1976 A
Danemark.....	7 oct 1974 A	Koweït.....	17 juil 1975 A
Égypte.....	14 janv 1974 A	Madagascar.....	27 sept 1976 A
El Salvador.....	17 oct 1975 A	Malaisie.....	3 juil 1975 A
Émirats arabes unis.....	2 juil 1974 A	Malawi.....	21 oct 1974 A
Équateur.....	12 mars 1975 A	Maldives.....	16 sept 1975 A

<i>Participant¹</i>	<i>Acceptation(A)</i>	<i>Participant¹</i>	<i>Acceptation(A)</i>
Mali.....	27 mars 1975 A	République arabe syrienne.....	18 juin 1975 A
Malte.....	19 juil 1976 A	République centrafricaine.....	13 janv 1977 A
Maroc.....	30 déc 1975 A	République de Corée	16 nov 1976 A
Maurice.....	26 janv 1976 A	République démocratique du Congo	15 juil 1976 A
Mauritanie.....	21 sept 1976 A	République démocratique populaire lao .	28 sept 1976 A
Mexique.....	25 juil 1975 A	République dominicaine	16 oct 1975 A
Monaco.....	4 nov 1975 A	République-Unie de Tanzanie	6 janv 1976 A
Mongolie.....	19 janv 1977 A	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	23 juil 1974 A
Myanmar.....	30 déc 1975 A	Rwanda	19 nov 1976 A
Népal.....	10 févr 1976 A	Samoa	6 janv 1976 A
Nicaragua.....	5 nov 1976 A	Singapour.....	22 sept 1975 A
Niger.....	11 juil 1974 A	Somalie	8 oct 1975 A
Nigéria.....	15 oct 1975 A	Sri Lanka.....	12 nov 1974 A
Norvège	14 nov 1975 A	Suède	13 mai 1974 A
Nouvelle-Zélande ⁷	19 févr 1976 A	Suisse	21 août 1974 A
Oman	10 avr 1974 A	Suriname.....	27 janv 1977 A
Ouganda.....	24 nov 1975 A	Tchad	3 nov 1976 A
Pakistan.....	29 avr 1976 A	Thaïlande	27 janv 1975 A
Panama.....	18 févr 1975 A	Togo.....	16 janv 1975 A
Paraguay	15 janv 1976 A	Trinité-et-Tobago.....	30 janv 1975 A
Pays-Bas (Royaume des) ⁸	27 janv 1975 A	Tunisie	6 janv 1976 A
Philippines	17 sept 1976 A	Venezuela (République bolivarienne du).....	23 juil 1975 A
Portugal.....	20 févr 1975 A	Yémen ⁹	11 févr 1977 A
Qatar	8 déc 1975 A		

Notes:

¹ L'ex-Yougoslavie avait accepté les amendements le 22 avril 1975. Voir aussi note 1 sous "Bosnie-Herzégovine", "Croatie", "Ex-République yougoslave de Macédoine", "ex-Yougoslavie", "Slovnénie" et "Yougoslavie" dans la partie "Informations de nature historique", qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

² Voir note 1 sous "Allemagne" concernant Berlin (Ouest) dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

³ La République démocratique allemande avait accepté les amendements le 13 juillet 1976. Voir aussi note 2 sous "Allemagne" dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

⁴ Voir note 3 sous "Chine" concernant Macao dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

⁵ Voir note 2 sous "Chine" concernant Hong Kong dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

⁶ L'instrument d'acceptation contient la déclaration suivante :

Comme cela avait été le cas lors de l'acceptation initiale de la Constitution de l'Organisation mondiale de la santé par les Etats-Unis d'Amérique, la présente acceptation s'entend sous réserve des dispositions de la résolution commune du Congrès des Etats-Unis d'Amérique approuvée le 14 juin 1948 (*Public Law 643, 80th Congress*).

⁷ Voir note 1 sous "Nouvelle Zélande" concernant Tokélaou dans la partie "Informations de nature historique" qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

⁸ Pour le Royaume en Europe, le Surinam et les Antilles néerlandaises.

⁹ La République arabe du Yémen avait accepté les amendement le 11 février 1977. Voir aussi note 1 sous "Yémen" dans la partie "Informations de nature historique", qui figure dans les pages préliminaires du présent volume.

